



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'AMB S'OPPOSERA SYSTÉMATIQUEMENT À TOUTE DÉPENSE OU MESURE FINANCIÈRE JUGÉE INÉQUITABLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Montréal-Ouest, le 31 janvier 2024 – Face à l'échec des démarches pour parvenir à une nouvelle entente en matière de partage des dépenses de l'agglomération de Montréal, les mairesses et les maires de l'Association des municipalités de banlieue (AMB) se voient dans l'obligation de prendre une position ferme. Ils s'opposeront dorénavant systématiquement à toute dépense ou mesure financière proposée par l'Agglomération, à moins qu'un bénéfice direct, tangible et équitable ne soit clairement établi pour l'une, plusieurs, ou l'ensemble des villes liées.

Cette décision, prise à l'unanimité par les élu·e·s de l'AMB et annoncée au Conseil d'agglomération le 25 janvier dernier par Julie Brisebois, porte-parole de l'AMB et mairesse de Senneville, s'inscrit dans la continuité de l'opposition déjà manifesté en décembre dernier quant à l'adoption du budget 2024 de l'agglomération. Ainsi, les élu·e·s de l'AMB ont unanimement exprimé leur opposition à neuf (9) objets de dépenses jugés inéquitables et représentant plus de 63M\$.

Pour ces élu·e·s, la situation est d'autant plus inacceptable que, à l'automne 2023, la Ville de Montréal a elle-même reconnu, par la voix de la présidente de son comité exécutif, que le système actuel de partage des dépenses et les quotes-parts municipales qui en découlent avaient atteint leurs limites.

« La décision de s'opposer systématiquement à toute dépense ou mesure financière reflète la détermination des élu·e·s de l'AMB de défendre les intérêts de leurs concitoyens et à promouvoir une gestion financière équitable au sein de l'Agglomération. Depuis plusieurs années, nous revendiquons une révision du système de partage des dépenses afin de garantir un arrangement qui soit juste pour toutes les municipalités de l'Agglomération. Le statu quo n'est plus envisageable! », a déclaré Beny Masella, président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest.

L'AMB souhaite souligner que, bien que les 15 villes liées ne représentent que 12 % de la population totale de l'île de Montréal et seulement 18 % de la capacité fiscale telle qu'établie selon les règles édictées par le gouvernement du Québec en 2023, elles seront appelées à supporter 38 % de l'augmentation totale des dépenses de l'agglomération en 2024. Les citoyens des villes liées paient donc en moyenne 65 % de plus que les citoyens de la ville de Montréal mais reçoivent néanmoins des services considérablement moindres, notamment en matière de présence policière et de transport collectif.

« Les élu·e·s de l'AMB réaffirment leur volonté de trouver une solution pour mettre fin à cette situation inacceptable qui maintient deux classes de citoyens sur l'île de Montréal. Ils restent ouverts au dialogue

et à la négociation, et maintiennent l'espoir que la Ville de Montréal prenne toutes les mesures nécessaires afin de parvenir à une solution équitable qui serve les intérêts de tous les citoyens de l'agglomération », a conclu M. Masella.

À propos de l'Association des municipalités de banlieue

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) est une association regroupant les quinze villes liées de l'agglomération de Montréal, chacune autonome dans sa gestion municipale et sa prise de parole. Elles comptent ensemble quelque 250 000 citoyens. Ces municipalités sont Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, et Westmount.

-30-

Source : Association des municipalités de banlieue (AMB)

Renseignements et demandes d'entrevues :

Éric Duguay
Responsable des relations publiques
514-377-1980 | e.duguay@seize03.ca